



HAL
open science

Réappropriation des données et droit à la rediffusion

Melanie Dulong de Rosnay

► **To cite this version:**

Melanie Dulong de Rosnay. Réappropriation des données et droit à la rediffusion. Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique, 2011, 59, pp.58-59. halshs-00671627

HAL Id: halshs-00671627

<https://shs.hal.science/halshs-00671627>

Submitted on 17 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réappropriation des données et droit à la rediffusion

La réutilisation des données en dehors de la plateforme Facebook a été beaucoup discutée selon l'angle de la vie privée et de la nécessité d'un consentement préalable à la circulation et au traitement des informations personnelles. Les changements de réglages ont révélé au grand public que les conditions d'utilisation du réseau permettent de transférer les données des utilisateurs à des entreprises, la licence octroyée à Facebook étant transférable.

A force d'abus répétés sur le terrain de la vie privée, le débat à propos de Facebook ignore largement la question de l'appropriation des données et de leur partage volontaire. Le contrôle du partage s'effectue de manière restrictive dans les réglages de la plateforme, en vue de ne pas autoriser l'accès et la réutilisation par certaines personnes et applications extérieures. Mais le choix de permettre leur rediffusion en dehors du profil personnel semble absent. En effet, le contrôle peut également être envisagé de manière positive, comme le fait d'autoriser d'autres personnes et applications à réutiliser les données. Comment peut-on autoriser la réutilisation de ses propres données sur Facebook et en dehors ? Les données sont ici définies non seulement comme les informations personnelles, mais comme la production relative à une personne : les oeuvres de l'esprit créées par l'utilisateur (billets, commentaires, photos, vidéos) ainsi que les oeuvres et informations le concernant (commentaires et « i like » sur les billets des amis, photos prises par les amis et marquant l'utilisateur, autres informations et données renseignées dans la section information du profil, etc).

Une application (<http://apps.facebook.com/creativecommons/?ref=ts>) permet de placer l'ensemble de ses billets et statuts, et/ou photos, et/ou video sous une licence Creative Commons. Ce type de licence ouverte précise au public que certains usages sont libres et gratuits, à la condition de respecter certaines conditions. Mais cette déclaration qui figurait en marge du profil, aux côtés des autres applications, a été déplacée lors d'une reconfiguration de l'ergonomie du profil par Facebook et l'information sur la licence n'est plus accessible en page d'accueil. Le développement de l'application avait été pensé en fonction d'une architecture qui n'est pas pérenne, on l'a vu avec les nombreux changements de présentation et d'exposition de l'information opérés par Facebook. Le choix juridique des utilisateurs ne peut donc pas être mis en oeuvre car l'information sur les droits n'est plus accessible sur le profil.

Depuis octobre 2010, il existe une fonctionnalité qui permet de télécharger l'ensemble de ses données (dans Mon compte, Télécharger mes informations). Cependant, les données obtenues sont incomplètes et délivrées dans un format qui n'est pas exportable vers d'autres applications. Les goûts et les amis sont indiqués sans lien vers leur page respective, rendant ces informations difficilement réutilisables. Pourtant, un lien vers la page Facebook a été maintenu pour les événements. Les photos de l'utilisateur (hébergées sur les comptes d'autres personnes mais accessibles à partir du profil personnel car elles ont été marquées au nom de l'utilisateur) ne figurent pas dans l'inventaire. Il s'agirait donc de compiler uniquement des données créées par l'utilisateur, mais pas celles le concernant ou sur lesquelles il a réagi. Du reste, les items indiqués comme aimés figuraient sur le mur, mais ces informations ont disparu de la sauvegarde et du mur. L'option qui consiste à télécharger ses propres données est prometteuse, mais largement incomplète. Bien implémentée, elle permettrait de télécharger ses données dans un format standard et ouvert afin de les transférer dans une autre application ou de les exporter vers un autre réseau social.

Le mode actuel de récupération des données les rend peu réutilisables, et à défaut d'indication contraire, les règles du droit d'auteur n'autorisent pas en principe à republier les billets et photos de ses amis. L'application développée par Creative Commons et la possibilité de télécharger ses propres données sont des initiatives qui pourraient faciliter la réutilisation, la sauvegarde et l'exportation, mais les modalités techniques et juridiques sont défaillantes. Cette volonté de capture des informations est d'autant plus dommageable que les profils et les données peuvent être effacés par Facebook dans des cas exagérément larges, comme l'utilisation d'un pseudonyme, menaçant donc non seulement l'utilisateur lambda souhaitant conserver la maîtrise de ses données personnelles, mais aussi la liberté d'expression et de réunion de citoyens participant à des manifestations dans des pays en crise et utilisant les réseaux sociaux pour échanger des informations et exposer leurs photos et témoignages.

--

Melanie Dulong de Rosnay est chargée de recherche à l'Institut des Sciences de la Communication du CNRS et responsable juridique de Creative Commons France au CERSA. Ses recherches portent sur la gouvernance

des biens communs et du domaine public numérique. Courriel : <melanieddr@gmail.com>.